

L'obligation vaccinale et le pass sanitaire validés par le Conseil d'Etat !

écrit par Jules Ferry | 6 janvier 2023



« Les 300 » dont fait partie Marc Gotti (à gauche) est un collectif national d'avocats et de juristes défendant les victimes du pass vaccinal.

L'obligation vaccinale et le pass sanitaire sont validés par le Conseil d'Etat

« *Juridiquement, cette situation est de la folie* » – Marc Gotti

Par un arrêt du 29 décembre 2022 le Conseil d'Etat a jugé que l'obligation vaccinale contre la covid 19 et le pass sanitaire étaient des mesures légales.

Les arguments des requérants ont été balayés d'un revers de main. Sommes-nous en état de droit ? En démocratie ?

André Bercoff avec Marc Gotti, Émission du jeudi 5 janvier 2023.

Marc Gotti, juriste, est passionnant, ses explications très claires.

Les auditeurs appellent pour raconter les choses qui leur sont arrivées.

Tous les détails des arguments des juristes et le texte de la décision du Conseil d'Etat via l'avocat David Guyon :

Présentation de la décision en 1 minute 30 :

L'obligation vaccinale et le pass sanitaire sont validés par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat considère que la gravité de la situation ainsi que l'état des connaissances scientifiques ont justifié l'instauration de ces mesures.

Aucun des arguments soulevés par les très nombreux requérants n'aura permis de mettre fin à ces mesures.

Pourtant, nous connaissons aujourd'hui leur inutilité sur le plan scientifique.

Retrouvez l'article juridique très complet sur lequel vous
pourrez télécharger la décision :
<https://www.guyon-avocat.fr/validatio...>

[https://www.guyon-avocat.fr/validation-par-le-conseil--
detat-de-lobligation-vaccinale-contre-la-covid-19-et-le-
pass-sanitaire/](https://www.guyon-avocat.fr/validation-par-le-conseil--detat-de-lobligation-vaccinale-contre-la-covid-19-et-le-pass-sanitaire/)